

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 23: **Architecture humanitaire**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2^E CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La direction de la **sia** a retrouvé les président(e)s des groupes professionnels, des sociétés spécialisées et des sections, les 24 et 25 octobre à Winterthur, pour sa 2^e conférence des présidents.

Lors de son exposé sur le « Projet de territoire suisse », Martin Eggenberger, président de la Fédération suisse des urbanistes (FSU), a rappelé qu'à chaque seconde, un mètre carré du territoire national est accaparé par la construction. La Suisse est de plus en plus grignotée par une urbanisation dispersée. En parallèle, 244 000 hectares de zones à bâtir demeurent à 40% non construites, et d'anciens ensembles d'habitation et des friches urbaines sont sous-exploités. Dans son rapport sur le développement territorial suisse du printemps 2005, l'Office fédéral du même nom (ARE) constate que cette évolution n'est pas soutenable.

Berne ne serait pas une aire métropolitaine

Ses objectifs visant à contenir la dispersion urbaine et à densifier les centres économiques, afin de préserver des espaces naturels, le concept de l'ARE va, selon Martin Eggenberger, dans la

bonne direction. Sa nouveauté est une articulation du territoire en trois aires métropolitaines (Zurich, région Bâle-Fribourg-Mulhouse et bassin lémanique). Désignée comme capitale régionale, Berne ne constitue pas une aire métropolitaine, ce contre quoi la capitale s'insurge évidemment. Le maillage de ce réseau contredit la politique menée jusqu'ici pour une Suisse polycentrique. Le raccordement de Berne aux lignes ferroviaires européennes à grande vitesse n'est plus une priorité.

La FSU reconnaît le potentiel du projet

Les experts accueillent favorablement le projet territorial, notamment parce que Pierre-Alain Rumley, directeur de l'ARE, souhaite que ce texte pose de nouvelles obligations et centralise davantage l'aménagement du territoire pour l'ensemble du pays. Mais les cantons se défendent farouchement contre toute réduction de leurs prérogatives dans ce domaine. La FSU considère la stratégie de concentration sur un petit nombre de grands centres comme viable. Pour le rattachement de Berne aux lignes TGV, elle n'est en revanche pas convaincue que la capitale doive demeurer à l'écart du réseau international. Le projet territorial doit en particulier préciser les aspects contraignants, puisque la Confédération est pour l'heure dépourvue de compétences pour un aménagement national du territoire. Il faut donc envisager la transposition du « Projet de territoire suisse » en plans directeurs cantonaux et planifications fédérales. La FSU propose par exemple de rendre l'application du document obligatoire sur le plan fédéral. Elle aimerait y trouver un fort soutien pour les transports publics, ainsi qu'une clé de répartition des financements de la Confédération aux régions conforme au concept.

Le fédéralisme poussé dans ses retranchements

Deux conclusions claires ont été tirées : la Berne fédérale doit disposer de plus de compétences pour un aménagement du territoire au niveau national et la **sia** doit se préoccuper du dossier de projet territorial. Rappelant que les économistes découplent depuis longtemps les zones économiques des frontières politiques, Daniel Kündig préconise une approche de haut en bas. Ce qui ne revient pas à ignorer les spécificités régionales : au contraire, il s'agit non seulement de prendre en compte les aires de concentration urbaine, mais aussi la région alpine et les zones forestières. Le président du groupe Sol/Air/Eau, Fritz Zolliger, a formulé cela de manière plus lapidaire : la Confédération décide des liaisons aériennes entre la Suisse et l'étranger, ainsi que du développement des réseaux routiers et ferrés, alors que le reste est du ressort des cantons et des quelques 2 700 communes. Si l'on veut mettre fin au « saucissonnage » qui a prévalu jusqu'ici, il est impératif que la Confédération puisse assumer la centralisation indispensable à un développement coordonné. D'autres participants ont constaté que le projet territorial actuel constitue avant tout une analyse de nature technique et économique, mais que les aspects territoriaux et conceptuels n'y sont pas traités. Daniel Biaggi, président de l'Association suisse des géologues (CHGEOL), a rappelé un autre facteur insuffisamment pris en compte par l'actuel projet territorial : son impact sur le sous-sol. Quant à Lorenz Bräker, président du groupe Architecture, il a appelé à explorer des mécanismes de compensation destinés à compléter les stratégies de densification, afin de dégager des situations avantageuses pour toutes les parties concernées.

« Projet de territoire suisse »

En mai 2006, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont convenu d'élaborer ensemble un « Projet de territoire suisse ». Il s'agit pour la première fois d'adopter une vision unifiée, destinée à servir de base à un aménagement du territoire coordonné entre les différents niveaux d'intervention étatique. Ce projet territorial pour la Suisse doit montrer la voie à suivre si nous voulons laisser aux générations à venir un espace vital intact et fonctionnel. Cet effort coordonné de la Confédération, des cantons, des villes et des communes constitue une première. Le projet ne vise pas qu'à améliorer la coordination entre les trois niveaux du pouvoir étatique, il concrétise aussi l'aspiration à davantage de collaboration et à la consultation d'un public élargi. Il s'agit d'un processus aux objectifs clairement définis, mais dont l'issue est encore ouverte.

<www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00228/00274/index.html?lang=fr>

Des engagements importants

Les distinctions et les prix décernés par les groupes professionnels, les sections ou les sociétés spécialisées ont aussi été discutés. Une enquête, menée par le secrétariat général sur les années 2005 et 2006 fait état d'une multitude d'activités. L'engagement personnel et les moyens financiers consentis représentent un effort important: les sections, les sociétés spécialisées et les groupes professionnels ont investi 130 000 francs dans des prix durant les deux années considérées. Cette générosité demeure relativement ignorée du grand public.

Les participants ont admis que la remise de prix et distinctions constitue un engagement essentiel de la **sia**. Deux objectifs prioritaires devraient être poursuivis: les écoliers et écolières doivent être motivés pour apprendre un métier **sia** et il faut sensibiliser le public au travail des professionnels de la **sia** en distinguant des ouvrages réalisés par ses membres.

Un souhait de transparence accrue concernant les activités des uns et des autres est unanimement apparu. On ressent la nécessité d'uniformiser les procédures et l'élaboration d'une check-list a été évoquée pour les organisateurs des prix. Enfin, il faudrait définir des exigences minimales applicables aux distinctions remises sous le label **sia** et veiller à la publication des appels à candidatures dans *TEC21* ou *TRACÉS*. Des propositions doivent être élaborées encore en 2008, afin d'être discutées à la prochaine conférence.

Préparation de l'AG

Au cours des dernières années, la **sia** a engagé des actions qui profitent à ses membres et à l'environnement naturel et construit en Suisse. On citera ici SIA-Service et SIA-Form, qui a renforcé son offre de formation continue en Suisse

romande et au Tessin, ou encore le développement du recueil des normes et les efforts en matière de relations publiques. Ces activités génèrent des coûts qui sont principalement couverts par les réserves de la **sia**. La direction veut mettre un terme à cette pratique par une augmentation à 300 francs de la cotisation individuelle minimale, contre 250 francs jusqu'ici. Il serait ainsi possible de soumettre au vote des délégués un budget 2009 équilibré sans dissolution de réserves.

Deux demandes d'admission comme sociétés spécialisées seront à l'ordre du jour de l'AG, puisque la Société suisse des ingénieurs en chauffage et climatisation (SICC) et la Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades (CSFF) souhaitent rejoindre la **sia**. Le groupe professionnel Technique et Industrie verrait d'un très bon œil l'adhésion de ces deux sociétés, ces requêtes étant aussi soutenues par les groupes Architecture et Génie civil. La requête de la CSFF sera l'occasion de débattre des limites dans lesquelles des sociétés représentant des fabricants et des fournisseurs ont leur place au sein d'une association de concepteurs et prescripteurs.

Claudia Schwalfenberg, directrice des groupes professionnels Architecture et Génie civil a signalé la Journée du GPA fixée au 12 juin 2009. Placée sous le thème «Bildung für nachhaltiges Bauen – Disziplinen auf dem Prüfstand» (Formation à la construction durable – Les disciplines au banc d'essai), elle aura lieu à la *Science City* de l'EPFZ. Sous la houlette d'Andrea Deplazes, membre de la direction **sia**, et Günter Vogt, architecte paysagiste, la matinée abordera les thèmes «Coefficients de consommation énergétique en lieu et place d'esthétique?», «Changement climatique et formation architecturale» ou «Avant-garde de la conception

durable de projets? Le message sous-jacent à la formation des architectes paysagistes». Le professeur Gerhard Schmitt dirigera une visite de *Science City* durant l'après-midi.

Thomas Müller, responsable RP / communication SIA

PRIX DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE

Décerné par la Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique, le «Prix d'architecture et d'ingénierie parasismiques 2009» récompensera les architectes et les ingénieurs ayant participé à la réalisation de deux nouveaux bâtiments de conception architecturale exemplaire tout en respectant les prescriptions parasismiques des normes SIA. Par ce prix, la fondation veut soutenir les efforts de la Société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures (SGEB) et de la **sia** pour favoriser la collaboration entre architecte et ingénieur civil dans la recherche de solutions simples et judicieuses.

Les bâtiments seront évalués par un jury d'architectes et d'ingénieurs civils qui examinera principalement la conception parasismique et l'architecture, qui devra être esthétique et fonctionnel. Elle intégrera des éléments de structure porteuse «d'utilité parasismique» ainsi que des éléments non porteurs (façades, cloisons et installations) en harmonie avec la structure porteuse. Le choix des bâtiments primés sera proclamé à l'occasion d'une cérémonie publique et une plaque sera apposée. Les lauréats recevront un diplôme d'honneur et un prix d'un montant total de 20 000 francs. Le délai d'inscription est fixé au 31 mars 2009.

Des informations complémentaires et les documents d'inscription sont disponibles sur <www.baudyn.ch>.

(SGEB)

LA SIA DIT NON À LA RÉVISION DE LA LMP

Dans sa prise de position relative au projet de révision de la Loi fédérale sur les Marchés Publics (LMP), la **sia** arrive à la conclusion que ce projet ne permet pas de créer les conditions nécessaires à une concurrence loyale. Les revendications des architectes et des ingénieurs sont insuffisamment prises en considération et le projet prend en compte de façon trop unilatérale les besoins des adjudicateurs.

La **sia** ne peut approuver le présent projet de révision de la Loi fédérale sur les Marchés Publics du 30 mai 2008. Certaines exigences des planificateurs – comme par exemple l'exclusion d'un soumissionnaire d'un concours si sa participation aurait comme effet la récusation d'un membre du jury ou l'obligation de choisir des critères d'évaluation qui tiennent compte de la nature et de la complexité du marché – ont bien été intégrés dans le projet de loi. Par contre, les caractéristiques et les propriétés spécifiques aux prestations de services de nature intellectuelle, prestations typiquement fournies par les ingénieurs et les architectes, ne sont qu'insuffisamment prises en compte.

Vue unilatérale du processus d'attribution du marché

Le projet de loi met l'accent de manière générale sur l'adjudication et appuie ainsi le point de vue des adjudicateurs. Les aspects de l'attribution du marché liés aux soumissionnaires sont par contre insuffisamment développés. La **sia** est cependant d'avis que les aspects de l'attribution du marché liés aux soumissionnaires et la prise en considération de leurs revendications font également partie de l'ensemble du processus d'attribution du marché, et ainsi d'une loi équilibrée. Cette vue

trop unilatérale entrave une passation de marchés publics conforme aux objectifs légaux de la transparence, de l'égalité de traitement, de la concurrence loyale et de l'utilisation rationnelle des fonds publics.

La **sia** est d'avis qu'il manque au projet de loi une définition et une systématique cohérentes des notions ainsi qu'une structure claire qui restituent le déroulement de la passation d'un marché. La définition des différentes formes de mise en concurrence est lacunaire. L'absence d'indication concernant le choix d'une certaine forme de mise en concurrence par rapport à un marché particulier accentue ultérieurement l'insécurité juridique créée par le projet de loi. La passation de marchés concernant des biens standardisés et prédéfinis suscite en principe d'autres exigences envers la passation de marchés de services relatifs à des prestations d'architecture ou d'ingénierie dont l'objet du marché existe seulement après que la prestation ait été fournie. La conséquence directe pour les adjudicateurs et les soumissionnaires est une application difficile de la loi.

Objectifs de la révision partiellement atteints

Le Conseil fédéral poursuit quatre objectifs majeurs avec cette révision: la modernisation, la clarification et la flexibilisation de la loi ainsi que son harmonisation au plan national. Alors que la modernisation et la clarification ont été au moins partiellement atteintes, ceci n'est pas le cas pour les objectifs d'harmonisation et de flexibilisation. L'insuffisante harmonisation proposée conduit à une multiplication d'interprétation de la loi par les cantons et la Confédération. Il n'existe par exemple pas de solution unique concernant les compétences, les normes régissant l'adjudication et l'organisation de

certains éléments particuliers de la procédure d'appel d'offres, ce qui permet à chaque adjudicateur de déterminer sa propre façon de procéder. Ce résultat va à l'encontre de l'objectif déclaré de l'harmonisation. En ce qui concerne la flexibilisation, elle est exclusivement en faveur des adjudicateurs. Au lieu de mettre à disposition des instruments d'adjudication clairs et conformes aux exigences de la pratique, le projet de loi permet aux adjudicateurs de définir à leur gré le processus de passation. La **sia** s'oppose à ce genre de flexibilisation qui signifie pour les soumissionnaires une confusion supplémentaire et démesurée impliquant ultérieurement une insécurité juridique. Pour les adjudicateurs, la flexibilisation proposée leur permettra de créer à chaque marché un nouveau mode de passation. Une conséquence négative sera un gaspillage de ressources humaines et financières qui devrait surmener de nombreux adjudicateurs.

La prise de position intégrale de la **sia** peut être consultée à l'adresse <www.sia.ch/presse>.

(SIA)

SIA 281 – REGISTRE DES LÉS D'ÉTANCHÉITÉ

La commission SIA 281 « Lés d'étanchéité à base de bitume et bitume-polymère » publie deux fois par année une liste des lés d'étanchéité à base de bitume et bitume-polymère, pour lesquels, à la demande des fabricants concernés, un rapport de contrôle sur les examens entièrement réussis selon SIA 281 et SIA 281/1 est disponible. Le rapport de contrôle ne date pas de plus d'une année au moment de son intégration dans la liste. Cette liste est disponible à partir du site de la **sia** (www.sia.ch/register).

Manfred Partl, président
de la commission SIA 281

JOURNÉE SUR LES ENJEUX DES CONCOURS D'ÉTUDE

La Fondation pour la recherche sur les concours d'étude organise le 8 janvier prochain à Zurich un Forum intitulé « Wettbewerbe für Kulturbauten ». Cette manifestation se concentrera sur les concours d'architecture pour des projets à vocation culturelle, à l'exemple de celui pour l'extension du musée des Beaux-Arts (Kunsthhaus) de Zurich. Ce forum a pour but d'éclairer les approches inhérentes à l'institution du concours et de décortiquer la complexité des procédures appliquées. Les orateurs se focaliseront sur les programmes de concours pour la réalisation d'équipements dits « culturels » et confronteront leurs vues aux expériences des praticiens. (SIA)

<www.research-design-competitions.org>

Programme de la journée

1^{ère} partie (13h30-15h30)

Introduction et bases théoriques:

- Joris Van Wezemael (fondation pour la recherche sur les concours): Salutations et introduction
- Pierre Frey (EPFL, Acm): Kulturhistorische Perspektive auf Kulturbauten. Vergleich von Beispielen aus dem In- und Ausland
- Andreas Tönnemann (ETHZ, GTA): Museen erweitern
- Sonja Hildebrand (ETHZ, GTA): Zur Vorgeschichte – Historische Einbettung des aktuellen Wettbewerbs

2^e partie (15h45-17h15)

Points de vue différenciés sur le concours pour l'extension du Kunsthhaus de Zurich, avec Daniel Kündig, Markus Schäfle, Philipp Maurer et Kathrin Martelli

3^e partie (17h30-18h30)

Podium animé par Judit Solt avec la participation de Peter Ess, Fritz Schumacher, Regina Gonthier, Beno Loderer et Pierre Frey

4^e partie (18h45-20h00)

Apéritif et visite de l'exposition des projets rendus au Kunsthhaus

Concours pour le Kunsthhaus

D'ici 2015, le Kunsthhaus de Zurich veut concrétiser sa vision d'un musée du 21^e siècle par une extension de ses locaux à la Heimplatz. A l'issue du concours, le jury a couronné la proposition du bureau David Chipperfield Architects. Les 20 projets qui étaient en lice seront exposés du 16 décembre 2008 au 11 janvier 2009 dans les locaux du Kunsthhaus.

fond de douche emailé

Schmidlin **FLOOR**



EMPA
approuvé

SIA 181

0% hauteur 100% design

Schmidlin
Baignoires en acier

swissmade 

www.schmidlin.ch